

ABONNEMENTS

S'adresser rue de la Pompe, 5

BRUXELLES

L'ÉMULATION

ANNONCES & RÉCLAMES

A FORFAIT

S'adresser rue de la Pompe, 5

BRUXELLES

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

ADMINISTRATION

Boulevard du Hainaut, 74

Bruxelles

D'ARCHITECTURE

DIRECTION — RÉDACTION

Rue des Quatre-Bras, 5

Bruxelles

DE BELGIQUE

— DÉPOSÉ —

BUREAUX : RUE DE LA POMPE, 3, BRUXELLES

— DÉPOSÉ —

— 19 —

Bruxelles, Avril 1879.

SOMMAIRE

Le cinquantième anniversaire de l'Indépendance nationale. E. A. — Les adjudications publiques. E. A. — Le château de Bouchout. — Correspondance. — Faits divers.

Cinquantième anniversaire de l'Indépendance nationale

Les fêtes par lesquelles la Belgique se propose de fêter un demi-siècle d'indépendance, de paix et de travail, occupent depuis quelque temps déjà, non-seulement ceux qui, dans les sphères administratives, sont appelés à les organiser, mais jusqu'au plus modeste des citoyens belges.

Il importe en effet que ces fêtes aient un caractère vraiment national, qu'elles soient dignes du grand événement qui a rendu à la patrie belge son rang distingué dans le concert des nations.

Ces fêtes doivent avoir pour but et pour résultat de mettre en relief les progrès accomplis dans toutes les sphères de l'activité nationale au cours du demi-siècle qui se sera écoulé depuis 1830. Il faut donc y comprendre une série de solennités destinées à montrer dans un résumé vivant notre organisation politique et sociale, notre état militaire, notre situation économique, et enfin notre développement artistique se manifestant dans les productions de la littérature, de la musique et des arts plastiques.

C'est le cadre des solennités qui peuvent mettre en lumière l'état intellectuel et moral de la nation qui, seul, touche directement à notre programme. Et dans cette grande division, ce sont surtout les fêtes de l'art dont l'étude doit nous être en quelque sorte un devoir.

Et ces fêtes, pour être vraiment nationales, ne doivent pas intéresser les artistes seuls; il faut qu'elles soient réellement populaires, que la masse du public y prenne une large part et y puise, avec ce sentiment d'orgueil du progrès accompli, cette ardente émulation qui, seule, conduit aux grandes choses et élève l'esprit du peuple.

A ce point de vue des solennités artistiques, nous comptons déjà l'inauguration des monuments qui s'élève sous nos yeux: le grandiose Palais de Justice de Bruxelles, l'œuvre splendide de M. l'architecte POELAERT; le temple des arts, l'œuvre si remarquable de M. A. BALAT; le monument qui s'élève sous la savante direction de M. DE CURTE et qui promet d'être l'une des beautés de la capitale.

Mais toutes ces fêtes n'auront-elles pas plutôt un caractère purement administratif; les fonctionnaires et, seules, les autorités n'y prendront-elles pas un intérêt puissant?

Certes, la Belgique entière, dans tout ce qu'elle compte d'éléments travailleurs et intelligents, sera attirée dans la capitale; tous ceux qu'intéressent les choses de l'art seront amenés à donner une attention inusitée à ces grandes productions de notre école d'architecture.

Mais tous ne pourront pas prendre part aux solennités, et nous croyons qu'il serait précieux de faire suivre celles-ci de fêtes ou de cérémonies qui permettent au peuple de voir ces édifices dans l'un de ces moments où ils ont réellement toute leur grandeur, où ils produisent une profonde impression.

Les fêtes réellement artistiques et populaires à la fois ont une influence plus directe. Le sentiment artistique de la nation belge est généralement

— 20 —

reconnu; nous ne croyons pas devoir rappeler ici les succès éclatants obtenus à l'étranger par les artistes nos compatriotes.

Notre école d'art est et doit être l'une de nos plus grandes gloires nationales; nous croyons donc que les solennités qui auront pour but d'en célébrer les progrès depuis un demi-siècle doivent attirer tout spécialement l'attention et la sollicitude du gouvernement.

Combien il serait précieux pour nous de comparer aux productions de notre école moderne les œuvres des maîtres les plus illustres du xv^e au xviii^e siècle!

Les expositions sont des fêtes éminemment populaires; elles doivent donc avoir toutes les sympathies; elles constituent un complément précieux de l'enseignement, car c'est là que, par la comparaison, les artistes y puisent les leçons les plus puissantes, qu'ils découvrent les grands principes de leur art, qu'ils reconnaissent ce que leur talent a d'incomplet, et la voie qu'ils doivent suivre, selon leur tempérament, pour arriver à développer leurs facultés propres.

Les expositions ont, en outre, cet avantage de montrer à l'étranger appelé dans nos murs, et la somme d'efforts tentés dans la voie du progrès, et les résultats obtenus.

Les concours qui excitent, par l'ardent désir des succès, non-seulement les élèves de nos écoles d'art, mais encore les professeurs eux-mêmes, qu'anime cette louable rivalité d'écoles, doivent aussi faire partie du programme des solennités artistiques.

Tout le monde se souvient du concours général auquel ont pris part toutes les écoles d'art du pays il y a environ douze ans, et de la remarquable exposition qui en a formé la suite.

Bien mieux que tous les rapports, que toutes les statistiques, cette exposition nous a montré le niveau atteint par nos écoles d'art. Il ne s'agit donc plus d'une innovation; l'expérience a été faite; les résultats, excellents, en sont connus. C'est donc encore là un point du programme tout indiqué.

Il y aura très-certainement, parmi les fêtes littéraires, une solennité publique des corps académiques. Les poètes et les musiciens seront conviés à produire une cantate destinée à célébrer les progrès réalisés pendant ce demi-siècle d'existence nationale.

Un congrès littéraire et scientifique sera organisé sous les auspices du gouvernement; on y discutera les grands intérêts des lettres et des sciences.

Un Congrès artistique nous paraît, au même titre, devoir trouver place au programme.

Dans ces grandes assemblées auxquelles sont appelés à prendre part tous ceux qui appartiennent aux arts, il se fait un heureux échange d'idées. C'est dans ces grandes discussions que la lumière se fait sur l'utilité des travaux exécutés, des méthodes employées; c'est par elles qu'apparaissent les principes méconnus, les erreurs commises, les progrès à réaliser.

Et, pour que ces travaux remplissent réellement, complètement le but proposé, il faut que chacun, dans sa sphère, apporte sa part de lumières; que non-seulement les maîtres, ceux dont le talent est mûr, y prennent part, mais encore que leurs émules, en y assistant attentifs, reçoivent comme un dépôt précieux les leçons du savoir et de l'expérience.

Bien que nous ayons examiné jusqu'ici d'une façon toute générale, les éléments qu'il nous paraît désirable de voir compris dans le programme des solennités artistiques, nous n'avons pas perdu de vue le caractère tout spécial de notre publication.

— 21 —

Ce qui, selon nous, peut être honorable et utile aux architectes est compris tout entier dans cette esquisse d'organisation. Ce qui intéresse les autres arts, d'ailleurs, ne saurait manquer d'être utile à l'art architectural, à ceux qui se sont voués à son culte.

Nous nous résumerons donc en puisant dans cet exposé et, d'une façon plus concise, nous développerons le programme que nous voudrions voir adopter:

1^o Un concours entre toutes les écoles d'art possédant un enseignement supérieur, avec subdivision pour les diverses branches des beaux-arts;

2^o Un concours entre les écoles de dessin dont le programme a plutôt pour but les arts industriels;

3^o Une exposition générale à laquelle prendront part toutes ces écoles et académies;

4^o L'inauguration du Palais des Beaux-Arts, suivi d'une distribution solennelle de récompenses;

5^o Séance solennelle de l'Académie de Belgique, classe des beaux-arts;

6^o Un congrès artistique auquel seraient conviés les artistes belges et étrangers. Ce congrès serait subdivisé en diverses sections, représentant chacune l'une des branches des beaux-arts, et suivi d'une assemblée générale qui aurait pour but de réunir, de condenser les travaux des sections;

7^o Des expositions des beaux-arts que nous voudrions voir comprendre: une exposition rétrospective nationale et une exposition nationale spéciale pour l'architecture; une autre pour la peinture; la troisième pour la sculpture et la gravure.

A ce programme nous ajouterons quelques considérations.

Quelques-unes des solennités auront lieu sur l'une ou l'autre de nos places publiques; peut-être songera-t-on à donner dans le Parc des fêtes populaires.

Il est évident que cela donnera lieu à l'installation d'objets décoratifs provisoires, et il importe que tous aient un réel mérite artistique.

Et de même que la nation tout entière est appelée à célébrer le grand événement, de même tous les artistes doivent prendre une part quelconque à tout ce qui peut rehausser l'éclat de ses fêtes solennelles.

Nous appelons donc tout spécialement l'attention du gouvernement sur ce qu'il y a d'utile dans l'organisation de concours pour la décoration des édifices et des places publiques.

C'est le seul moyen d'arriver au meilleur résultat; dans l'ensemble des idées émises, des projets présentés, le gouvernement trouvera sans aucun doute les éléments qui lui permettent de donner aux fêtes de 1880 tout l'éclat qu'exige la glorification de ceux dont le sang a payé notre indépendance, de nos institutions basées sur la liberté et la justice, et enfin, l'expression de notre reconnaissance pour un demi-siècle de paix, de travail et de prospérité.

E. A.

Nous trouvons dans la *Chronique des Travaux Publics*, et nous reproduisons sous toutes réserves, les renseignements suivants au sujet des fêtes de 1880:

« Au premier jour, le *Moniteur* publiera les noms des personnes qui ont été appelées à faire partie de la grande commission, laquelle, par suite du changement de ministère, de démissions ou de décès, a dû subir un remaniement assez notable.

« Une sous-commission sera formée à Bruxelles. M. Rolin-Jacquemyns et M. Anspach en seront les présidents.

« Le programme des fêtes à organiser à Bruxelles comprendrait: Une grande fête politique avec *Te Deum* sur l'ancienne plaine des Manœuvres, l'Exposition nationale, une cavalcade, un cortège aux lumières, une revue de la garde civique et de

l'armée, une ou deux grandes fêtes de gymnastique, l'illumination totale de la ville, des boulevards circulaires et du centre, la construction de dix arcs de triomphe de 30,000 francs chacun, pour lesquels un concours serait ouvert entre nos meilleurs architectes, un grand bal donné dans la cour de l'Hôtel de Ville et pour lequel un plancher sera établi à la hauteur du premier étage, une grande fête militaire organisée par les corps spéciaux de la garde civique du pays, un grand carrousel et tournoi à l'instar des fêtes du moyen âge, organisé par et avec le concours de tous les officiers montés de l'armée, l'inauguration des monuments en construction : la statue de Léopold I^{er}, les Palais de Justice et des Beaux-Arts, la Maison du Roi, etc.

A l'occasion de ces fêtes, il y aura également une série de concours de toutes sortes, des tirs, en un mot, de quoi contenter tout le monde.

Les adjudications publiques.

La loi consacre le principe des adjudications publiques lorsqu'il s'agit de l'exécution de travaux décrétés par les administrations de l'Etat, de la province et de la commune.

Le but est, évidemment, d'arriver à ne dépenser que la somme strictement nécessaire, tout en tenant compte des conditions d'une bonne exécution. Comme garantie, il y a le cautionnement, les prescriptions du code civil et le principe des retenues pour retards.

Tout cela est très-bien lorsqu'il ne s'agit que d'ouvrages faisant partie du gros œuvre, bien que, dans bon nombre de cas, l'on en soit arrivé, malgré toutes les précautions prises, à de sérieux mécomptes.

Depuis quelque temps, les administrations se réservent le droit de choisir l'adjudicataire. (Cela ne démontre-t-il pas ce que nous venons de dire?) La généralité des entrepreneurs ne se livrent pas à de bien grands calculs; rarement, ils vérifient les quantités, cherchent à se rendre compte de toutes les difficultés que présente tout cas spécial, et ils établissent leurs rabais par une simple comparaison *mentale* avec des entreprises antérieures.

Notre but n'est pas d'examiner, sous ces considérations, le système des entreprises générales par adjudications publiques; nous voulons seulement attirer l'attention sur un cas particulier: l'entreprise de travaux ayant, par eux-mêmes ou dans les conditions d'exécution, un mérite artistique réclamé et nécessaire.

Tout le monde soumissionne, aujourd'hui, pour l'exécution de travaux d'art. Banquiers, fabricants de briques, négociants; nous pourrions même dire marchands de parapluies, si, malgré toute la vérité de l'allégation, celle-ci ne se présentait sous une forme un peu trop burlesque peut-être.

Supposez qu'il s'agisse de la construction d'un hôtel de ville, d'une église, d'un musée, d'un palais de justice ou d'un palais d'expositions.

Dans l'ensemble des travaux à exécuter, il y a de la sculpture décorative, des marbres ornés, des ornements à placer dans les corniches, les architraves, etc., etc.

Que fera l'entrepreneur désireux d'arriver bon premier, c'est-à-dire le plus bas soumissionnaire?

Il consultera quelque ornemaniste, ex-mouleur, et se préoccupera bien plus d'obtenir un engagement dans les prix doux, que de s'assurer si l'entrepreneur est doublé d'un artiste, si son travail répondra à ce que l'on est en droit d'attendre.

Vous voyez le résultat: l'architecte, malgré toute son activité, malgré toute la complaisante persévérance qu'il y met, voit interpréter ses conceptions d'une façon ridicule, et de l'œuvre qu'il aurait créée belle aidé d'un artiste, on fait une chose informe.

Le résultat se traduit par une monstruosité de plus et quelques pièces de cent sous économisées par l'entrepreneur.

Il est, selon nous, désirable, nécessaire, que tous les travaux devant avoir un mérite artistique soient réservés pour être mis au concours entre artistes d'un talent reconnu.

Il ne faut pas que les économies sur les choses d'art servent à solder les déficits sur la brique et le mortier. E. A.

Le château de Bouchout, sous Meysse, près de Grimberghe

C'est une admirable résidence, une des rares propriétés des environs de la capitale à laquelle se rattachent des souvenirs historiques.

Tandis que vers le milieu du XII^e siècle le restant de l'immense territoire de Meysse était, sauf quelques minimes frac-

tions, tenu à cens ou en fief des Berthout, le manoir de Bouchout formait une tenure relevant des ducs de Brabant. Ceux-ci donnèrent son emplacement aux Crainhem issus des Bouchout, à la condition d'y élever une forteresse qui surveillerait le manoir plus redoutable de Grimberghe.

Bouchout fut d'abord l'apanage de Guillaume de Crainhem, qui mourut sans postérité, et son patrimoine échut aux descendants de son frère aîné Daniel.

Vers 1336, un comte de Flandre vint chercher refuge dans la résidence de Bouchout. Ce doit être Louis de Crécy ou Louis de Male.

En curant les fossés du manoir et en creusant les fondations de la ferme, on a trouvé des fers de lance, des piques, des épées, des bouts de flèche et un grand nombre d'ossements humains; on en conjecture que Bouchout eut à soutenir un siège de quelque durée ou un sanglant assaut, à l'époque de la bataille de Scheut.

Le château fut habité ensuite par Evrard de la Marck, frère du célèbre de la Marck, le Sanglier des Ardennes. Son frère Robert, seigneur d'Arenberg et de Mirwart, aliéna tout le patrimoine des Bouchout et vendit Bouchout lui-même, en 1536, au chevalier Maximilien Transilvain, dont la fille Jeanne épousa messire Gérard de Veltwyck, secrétaire de l'empereur Charles-Quint.

Vers 1580, Bouchout fut occupé militairement; le duc de Parme s'en empara dans les derniers mois de 1582. Jeanne de Transilvain vendit Bouchout au chevalier Christophe d'Assonville ou Assonville, seigneur de Hauteville (1590).

Devenu possesseur du château de Bouchout, il le restaura et l'embellit considérablement. A sa demande, les archiducs Albert et Isabelle déclarèrent que cette seigneurie était: « une ancienne baronnie du Brabant, tenue directement et immédiatement d'eux, en un seul fief, avec toute justice haute, moyenne et basse, consistant en un simple chateau, tellement, disent les archiducs, que ce lieu et marqué monstrent bien leur grandeur, antiquité et noblesse, pourvoy on l'aurait tenu, réputé et nommé pour une ancienne et noble baronnie du duché de Brabant, et, en cette qualité, les seigneurs auraient jouy de toute autorité et prééminence, tant dans le pays que dehors conséquemment tenu leur rang et lien entre les barons. »

Plus tard, le seigneur de Noyelles-Wion, qui avait épousé en 1621 la fille du seigneur de Hauteville, obtint pour la seigneurie de Bouchout la confirmation du titre de baronnie et augmenta l'importance de ce domaine.

Bouchout fut mis en vente et acheté par sir Pierre-Ferdinand Roose, seigneur de Ham, pair du comté de Namur, 1678.

Bouchout, qui avait été de nouveau déclaré une baronnie en 1683, demeura la propriété des descendants de Roose jusqu'en mai 1830, époque à laquelle la comtesse Joséphine, la dernière du nom de Roose, épousa le comte Louis-Léopold-Amédée de Beaufort, fils aîné du marquis de Beaufort et de la comtesse de Wignacourt.

Par ce qui précède, on a pu voir que le château existait déjà au XII^e siècle. Si l'on en croit De Cantillon, il était jadis entouré de cinq enceintes de fossés qui se protégeaient l'une l'autre et qui étaient traversées par un pont d'une longueur extraordinaire.

Après la restauration complète que lui fit subir Christophe d'Assonville, vers l'an 1600, il formait un carré flanqué de cinq tours de dimensions et de formes diverses; la principale, qui était carrée et dont le toit avait à ses angles des échangettes, ne recevait le jour que par quelques meurtrières; les autres étaient de forme hémisphérique ou ronde. Des bâtiments, très-simplement construits, avaient été adossés aux murs intermédiaires, dans presque toute leur étendue. Les fondements de la forteresse étaient baignés par un étang autour duquel rayonnaient de belles allées.

M. de Beaufort, qui avait voué à l'art du moyen âge une admiration profonde, avait fait exécuter, sous la direction de feu M. Suys, des travaux qui ont considérablement modifié l'aspect du château.

La tour d'entrée et son pont-levis ont disparu; aucun fossé ne sépare plus le jardin de la cour.

La partie du manoir la plus ancienne est la tour occidentale, le donjon carré, massif et recouvert par une terrasse de plomb. Cette partie, qui date du XII^e siècle, contient trois étages. Chaque étage ne comprend qu'une salle, chacune de ces salles est voûtée.

L'aile adjacente, de construction moderne, a été mise en harmonie avec les deux autres corps de logis.

Deux rangées de fenêtres leur donnent un aspect monumental; une galerie couverte, qui s'élève en avant du rez-de-chaussée du principal corps de logis, ajoute encore à la beauté de l'édifice. Aux angles s'élèvent de jolies tourelles, couronnées par des ceintures de créneaux. Un campanile étale au milieu d'elles son toit découpé en ornements gothiques.

L'intérieur est un véritable musée, dont les richesses ajoutent encore au charme qu'inspirent l'aspect du château et les souvenirs de son histoire.

Des portraits en pied de quelques-uns de nos anciens souverains et de nos hommes illustres décorent la salle à manger et le grand salon.

Dans la salle à manger, la cheminée, de très-grande dimension, est surmontée des statues de Godefroid le Barbu, le prétendu fondateur du manoir; de Godefroid de Bouillon et du duc de Bourgogne, Philippe le Bon.

Près du grand salon, dont on admire les portes en bois

sculpté provenant de l'abbaye de Malonne et dont les murs sont tapissés de tableaux et de portraits historiques, est une petite chapelle dédiée à saint George.

Un peu plus loin que la chapelle, un cabinet est orné d'arceaux en ogive et des écussons des huit familles qui ont possédé Bouchout, depuis le duc Godefroid jusqu'au possesseur actuel. De ces huit familles, six sont éteintes; les deux encore existantes sont la famille d'Arenberg et celle de Beaufort.

Sur les vitraux des fenêtres sont représentés les ducs de Bourgogne, l'empereur Maximilien, Charles-Quint, Philippe II, Albert et Isabelle.

Des bas-reliefs, des meubles anciens impriment à ce charmant réduit un cachet particulier.

A l'étage, une longue galerie renferme un nombre considérable d'objets rares et curieux, et, entre autres, des armes provenant des batailles de Sempach, Laupen, Saint-Jacques et Marignan, ces grandes dates des annales suisses.

Le parc comprend 170 hectares, planté d'arbres splendides, et comprend un étang de trois hectares.

M. Léopold de Beaufort, qui est, comme on sait, un des agronomes les plus distingués du pays, avait fait construire à l'entrée du château une ferme modèle, construite en pur style flamand. C'est là que sera installé le détachement militaire qui aura la garde du château.

S. M. le Roi s'est rendu acquéreur, pour la princesse Charlotte, de cette belle propriété.

L'Impératrice a été installée récemment dans son nouveau domaine.

CORRESPONDANCE DE HOLLANDE

Nous recevons de notre correspondant hollandais M. V. d. B. les renseignements qui suivent dont nous lui laissons la responsabilité, car il nous est impossible de vérifier les faits:

A l'occasion du mariage de S. A. le Prince Henri des Pays-Bas, une souscription fut ouverte pour l'érection de deux fontaines monumentales commémoratives et le domaine du prince situé à Poestdyck.

Le jury, composé de trois peintres et d'un ingénieur (?), désigna pour le prix, c'est-à-dire pour l'exécution, un projet ayant une singulière analogie avec la *Fontaine des Fortius à Rome*.

Les journaux hollandais publièrent des comptes rendus, en ayant soin de faire ressortir cette étrange analogie, et M. Stracké, qui avait d'abord revendiqué la paternité de l'œuvre couronnée, s'empressa de l'endosser à.... son fils.

Outre la copie de la *Fontaine des Fortius* par M. le professeur Stracké (pas la fontaine, mais bien la copie), deux projets avaient été signalés par le jury. On fit exécuter les modèles en plâtre de ces trois projets, et il se produisit ce fait, signalé dans le rapport du jury, que ces maquettes n'étaient pas la reproduction exacte des dessins; que, modifiées, les œuvres n'avaient ni plus ni moins de mérite.

Nous livrons le fait, sans commentaires, à l'appréciation de nos lecteurs.

FAITS DIVERS

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.— Par arrêté royal du 1^{er} avril, sont nommés membres correspondants de la commission royale des monuments dans la Flandre occidentale, MM. De la Cenerie, architecte à Bruges, et De Meyer, docteur en médecine en ladite ville.

BRUXELLES.— L'administration communale de la ville de Bruxelles a fait examiner l'état de tous les *pignons* existant encore dans la capitale; de cette enquête il résulte que cent quatre-vingts d'entre eux nécessitaient des mesures de précaution. En conséquence, les propriétaires ont été mis en demeure de faire les travaux nécessaires.

Espérons que, cette fois, l'administration communale aura réclamé une restauration exacte de ces pignons, afin d'en conserver le caractère architectural; c'est ce qui n'a pas été fait pour le pignon de la rue de la Madeleine, qui n'est plus, restauré, qu'un affreux pastiche rappelant à peine quelques lignes de la construction démolie.

FRANCE.— M. VAUDREMER, architecte de la ville de Paris, a été élu membre de l'Académie des Beaux-Arts, en remplacement de M. Duc, décédé. Le nouvel élu est l'auteur de l'église Saint-Pierre de Montrouge et du monument de Champigny.

HOLLANDE.— La Commission royale pour la conservation des monuments historiques, attaquée à différentes reprises au sein des Chambres des États-Généraux, vient d'être supprimée. Dans le cours de sa courte existence (quatre ans) ladite commission a rendu des services incontestables; mais elle en était arrivée à mécontenter tous ceux qui s'occupent d'art par sa partialité et ses prétentions à l'infailibilité; aussi la mesure prise est-elle généralement approuvée, si ce n'est par les amis et privilégiés.

STUTTGART.— La Société des Architectes (Polytechnikum) a fêté, le 1^{er} mars courant, dans le Schützenhof, le onzième anniversaire de sa fondation.

PARIS.— Le jury du salon de 1879. — Mercredi 2 avril ont eu lieu, au Palais de l'Industrie, les élections des jurés du Salon de 1879, sous la présidence de M. Turquet, sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts.

Ont été élus: Architecture. — MM. Boswillwald (Émile), Ruprich (Robert), Viollet-le-Duc, de Baudot, Lisch, Darcy, Maurice Ouradou, Simil, Ballu père.